

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR AU MARIN 2025

> L'ÉTUDE EN BREF :

- **Polluants mesurés** : dioxyde d'azote (NO₂), oxydes d'azote (NOx), particules fines PM10 et PM2,5
- **Territoire** : Le Marin
- **Période** : septembre-novembre 2025
- **Cadre** : programme d'actions AIR CAESM

> POURQUOI CETTE ÉTUDE ?

Réalisée dans le cadre du programme d'actions AIR de la CAESM, cette étude permet :

- d'évaluer les concentrations de plusieurs polluants réglementés
- de vérifier leur conformité avec les normes environnementales en vigueur.

> PRINCIPAUX RÉSULTATS

Des concentrations faibles en oxydes d'azote

- Les concentrations en NO₂ et NOx mesurées au Marin sont faibles et comparables à celles observées sur la station fixe de Sainte-Luce.
- Ces résultats traduisent une influence limitée des émissions liées au trafic routier ou aux activités de combustion sur le site étudié.

> A RETENIR :

- Les concentrations en dioxyde d'azote (NO₂) et en oxydes d'azote (NOx) sont faibles.
- Les concentrations en particules fines PM10 et PM2,5 respectent globalement les normes environnementales.
- Les pics de particules observés pendant la campagne sont principalement liés aux épisodes de brumes de sable qui touchent régulièrement l'ensemble de la Martinique.
- Le risque de dépassement des normes environnementales actuelles apparaît faible pour l'ensemble des polluants étudiés.

AIR, SANTÉ ET RÉGLEMENTATION : BIEN COMPRENDRE



Les normes européennes fixent des valeurs limites annuelles pour protéger la santé des populations. À partir de 2030, ces normes deviendront plus exigeantes.

Polluant	Valeur limite actuelle	Valeur limite 2030	Valeur recommandée OMS*
NO ₂	40 µg/m ³	20 µg/m ³	10 µg/m ³
Particules PM10	40 µg/m ³	20 µg/m ³	15 µg/m ³
Particules PM2,5	25 µg/m ³	10 µg/m ³	5 µg/m ³

* Organisation Mondiale de la Santé

	Dioxyde d'azote (NO ₂)		
	Moyenne (µg/m ³)	Maximum horaire (µg/m ³)	Maximum journalier (µg/m ³)
Marin	2,2	21,2 le 31/10/2025, à 20h	13,6 le 29/10/2025
Station fixe Sainte-Luce	1,8	13,7 le 09/10/2025, à 14h	5,2 le 09/10/2025

Des particules fines influencées par les brumes de sable

- Les concentrations moyennes en PM10 et PM2,5 respectent les normes environnementales.
- Quelques pics de particules ont toutefois été enregistrés durant la campagne. Ils correspondent à des épisodes de brumes de sable observés simultanément sur les autres stations de mesure de Martinique.
- Ces dépassements ponctuels sont donc liés à un phénomène régional et non à une source locale de pollution.

	Particules PM10		Particules PM2,5	
	Moyenne (µg/m ³)	Maximum journalier (µg/m ³)	Moyenne (µg/m ³)	Maximum journalier (µg/m ³)
Marin	18,9	57,3 le 11/10/2025	8,1	23,3 le 11/10/2025
Station fixe Sainte-Luce	15,6	42 le 11/10/2025	6,7	17,9 le 11/10/2025

> COMMENT L'ÉTUDE A ÉTÉ RÉALISÉE

- 2 mois de mesures en continu, du 9 septembre au 6 novembre 2025.
- 1 unité mobile de surveillance.
- 4 polluants réglementés surveillés : NO₂, NO_x, PM10 et PM2,5.
- Résultats comparés aux normes environnementales en vigueur.

LES CLÉS POUR AGIR

A l'échelle collective

- Intégrer la qualité de l'air dans les projets d'aménagement.
- Développer des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, marche, vélo, covoiturage).
- Sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques.

A l'échelle individuelle

- Privilégier les transports en commun ou le covoiturage lorsque cela est possible.
- Entretenir régulièrement son véhicule pour limiter ses émissions.
- Éviter le brûlage des déchets verts, source importante de pollution de l'air.



Accéder au rapport complet sur le site de Madininair.
Scannez le QR code pour y accéder directement.

ÉTUDE RÉALISÉE PAR



Madininair
31, rue du Professeur Raymond Garcin
Allée des Pruniers
97200 Fort-de-France
Tél. : 0596 60 08 48
info@madininair.fr
www.madininair.fr

